

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

du lundi 27 avril 2026 19:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
23/04/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Jocelyne BILLONNET

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_018 bis
N° de feuillet : 1

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le conseil administratif ou compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En cas de changement de maire suite aux élections et que l'ancien maire est toujours conseiller municipal, ce sera à ce dernier de quitter la salle lors du vote du fait de sa qualité d'ordonnateur du budget examiné. Le maire nouvellement élu pourra quant à lui rester dans la salle, présider la séance, débattre et prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir Monsieur Jean- René CHEVALLIER Président de séance pour l'approbation du CFU 2025.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BILLONNET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :